



Assemblée générale

Distr. générale
29 janvier 2016
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 149 de l'ordre du jour

Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

Budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Force	6
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	12
D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays	13
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	13
II. Ressources financières	25
A. Vue d'ensemble	25
B. Contributions non budgétisées	26
C. Gains d'efficacité	26
D. Taux de vacance	26
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	27
F. Formation	28
G. Services de détection des mines et de déminage	29



H.	Projets à effet rapide	29
III.	Analyse des variations	30
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	34
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 69/307 et 69/294 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée	34
A.	Assemblée générale	34
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	39
Annexes		
I.	Définitions	40
II.	Organigrammes	42
Carte	44

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (exercice 2016/17), dont le montant s'élève à 268 832 500 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 225 observateurs militaires, 5 101 militaires, 50 membres de la Police des Nations Unies, 164 agents recrutés sur le plan international, 90 agents recrutés sur le plan national et 32 Volontaires des Nations Unies, emplois de temporaire inclus.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2016/17 et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière et composante appui). Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15)	Montant alloué (2015/16) ^a	Dépenses prévues (2016/17)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	135 661,8	130 109,8	141 110,9	11 001,1	8,5
Personnel civil	29 195,0	30 855,9	32 178,1	1 322,2	4,3
Dépenses opérationnelles	137 025,4	107 291,0	95 543,5	(11 747,5)	(10,9)
Montant brut	301 882,2	268 256,7	268 832,5	575,8	0,2
Recettes provenant des contributions du personnel	2 053,0	2 238,0	2 294,6	56,6	2,5
Montant net	299 829,2	266 018,7	266 537,9	519,2	0,2
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	301 882,2	268 256,7	268 832,5	575,8	0,2

^a Comprend les ressources liées à 9 postes (2 administrateurs recrutés sur le plan national et 7 agents des services généraux recrutés sur le plan national) au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) et aux dépenses opérationnelles du Centre, qui ont été prises en compte dans le budget approuvé de l'exercice 2015/16. Pour l'exercice 2016/17, ces ressources sont indiquées dans le projet de budget pour le Centre de services régional, conformément à la résolution 69/307 de l'Assemblée générale.

Ressources humaines^a								
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Contingents</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^{b, c}</i>	<i>Emplois de temporaire^d</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
Direction exécutive et administration								
Effectif approuvé 2015/16	–	–	–	12	1	–	–	13
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	13	2	–	–	15
Composantes								
Sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière								
Effectif approuvé 2015/16	225	5 101	50	31	17	–	–	5 424
Effectif proposé 2016/17	225	5 101	50	32	17	–	–	5 425
Appui								
Effectif approuvé 2015/16	–	–	–	112	71	13	32	228
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	112	71	7	32	222
Total								
Effectif approuvé 2015/16 ^c	225	5 101	50	155	89	13	32	5 665
Effectif proposé 2016/17	225	5 101	50	157	90	7	32	5 662
Variation nette	–	–	–	2	1	(6)	–	(3)

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé/proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Ne tient pas compte de 9 postes au Centre de services régional d'Entebbe.

^d Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Pendant l'exercice 2015/16, il a été procédé, dans toutes les missions et tous les centres de services, au classement des postes qui n'avaient jusqu'alors fait l'objet d'aucun classement. Il est tenu compte dans le présent rapport des reclassements et déclassements qui en ont résulté pour la Force.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1990 (2011). Sa prorogation la plus récente, jusqu'au 15 mai 2016, a été approuvée par le Conseil dans sa résolution 2251 (2015).

2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de faciliter la mise en œuvre de l'Accord conclu le 20 juin 2011 entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan en permettant le retour des personnes déplacées, en assurant la protection des civils, en favorisant l'administration pacifique de la zone d'Abyei et en aidant le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à créer une zone frontalière démilitarisée et sécurisée.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière et composante appui), dont chacune découle du mandat de la Force.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2015/16 est analysée au niveau de chaque composante.

5. Dans le prolongement de la signature de l'Accord du 20 juin 2011, les parties ont signé l'Accord du 29 juin 2011 sur la sécurité des frontières et le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité et l'Accord du 30 juillet 2011 concernant la Mission d'appui à la surveillance de la frontière. Ces accords prévoyaient l'établissement d'une zone frontalière démilitarisée et sécurisée s'étendant sur 10 kilomètres de chaque côté de la frontière du 1^{er} janvier 1956, en attendant le règlement de la question du statut des zones contestées et la démarcation définitive de la frontière. Ils stipulaient en outre que la surveillance de la zone frontalière serait assurée par le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, composé de représentants des deux parties et de l'Organisation des Nations Unies.

6. Dans sa résolution 2024 (2011), le Conseil de sécurité a confié à la FISNUA des tâches supplémentaires à l'appui du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et élargi la zone d'opérations à la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Aux termes de la résolution, les nouvelles activités prescrites comprenaient les suivantes : a) aider les parties à honorer, dans la zone frontalière, les engagements de sécurité qu'elles ont pris; b) appuyer les activités opérationnelles du Mécanisme, notamment en apportant une aide et des conseils pour la planification et la coordination; c) faciliter la liaison entre les parties et concourir à instaurer la confiance mutuelle.

7. Le 29 mai 2013, le Conseil de sécurité a, par sa résolution 2104 (2013), porté à 5 326 hommes le plafond des effectifs autorisés de la FISNUA et décidé que l'appui opérationnel fourni au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière serait étendu au Comité spécial, organe mixte établi par le Soudan et le Soudan du Sud le 8 mars 2013 et chargé d'enquêter sur les violations et les plaintes liées à la mise en œuvre des accords conclus entre les deux pays concernant la sécurité et les frontières et d'y donner suite.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Force

8. La FISNUA est dirigée par un chef de mission ayant rang de sous-secrétaire général, secondé par un commandant de la Force, un commandant adjoint de la Force, un administrateur général, un chef de l'appui à la mission, un conseiller principal pour les questions de police et un observateur principal aux frontières. Outre son quartier général, établi dans la ville d'Abyei, la Force compte 12 bases opérationnelles de compagnie (Farouk, Diffra, Goli, Todach, Dokura, Highway, Dungop, Tajalei, Banton, Marial Achak, Athony et Agok) et 10 bases opérationnelles temporaires dans la zone d'Abyei, une base de soutien logistique à Kadugli et deux sites du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière (son quartier général et un poste de commandement de secteur à Kadugli et un autre poste de commandement de secteur à Gok Machar). Trois bataillons d'infanterie sont déployés dans les secteurs nord, centre et sud, soutenus par deux escadrons de chars, deux batteries d'artillerie et les unités de soutien correspondantes, notamment une escadrille, une unité autonome multirôle de soutien logistique, un centre médical de niveau II, une compagnie du génie et une équipe de déminage. Une force d'intervention rapide de la taille d'une compagnie a été mise sur pied dans la ville d'Abyei pour apporter une certaine flexibilité et servir de force de réserve. Le Service de la lutte antimines de l'ONU fournit les moyens nécessaires pour localiser et enlever les mines et les restes explosifs de guerre dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et dans la région d'Abyei, afin d'assurer la liberté de mouvement du personnel du Mécanisme conjoint et de concourir aux opérations de contrôle, de stockage et d'élimination des armes et munitions.

9. Organe central de gestion de la Force, le quartier général est aussi le principal interlocuteur des organes mixtes prévus par l'Accord du 20 juin 2011, notamment le Comité mixte de contrôle d'Abyei, et des acteurs locaux concernés. Depuis le meurtre du Chef suprême des Ngok Dinka et d'un Casque bleu le 4 mai 2013, le Comité ne s'est réuni qu'une seule fois, en mars 2015, et n'a pas pu faciliter l'organisation d'une réunion des chefs traditionnels pour faire avancer la mise en œuvre de l'Accord. En outre, le référendum sur le statut définitif d'Abyei que le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine avait proposé aux parties de tenir en octobre 2013 n'a pas eu lieu, notamment parce que le Gouvernement soudanais a rejeté la proposition concernant les conditions requises pour voter et la composition de la Commission du référendum. Le fait que le vote n'ait pas été organisé a eu pour effet d'accroître les tensions entre les deux parties, de même que la décision de la communauté ngok dinka, comme suite à cela, d'organiser un référendum unilatéral au cours duquel 99 % des électeurs se sont prononcés en faveur du rattachement de la zone d'Abyei au Soudan du Sud. En conséquence, le Gouvernement sud-soudanais et la communauté ngok dinka ont

retiré leur appui à la mise en place d'institutions conjointes, dont l'Administration de la zone d'Abyei, le Conseil de la zone d'Abyei et le Service de police d'Abyei.

10. Avec le quartier général de la Force installé dans la ville d'Abyei, les 12 bases opérationnelles de compagnie permanentes, qui assurent simultanément au moins deux patrouilles indépendantes chacune, ont une capacité suffisante pour couvrir le reste de la zone. L'emplacement de ces bases a été choisi de sorte qu'elles répondent aux besoins militaires essentiels en matière de surveillance et de vérification. Pour faciliter le retour des déplacés et la migration des nomades et de leur bétail, la mission mettra en place jusqu'à 10 bases opérationnelles temporaires et des postes de contrôle permanents et non permanents, afin de créer une zone de désengagement entre les communautés en conflit. Le personnel civil opérationnel de la FISNUA s'attachera également à permettre la migration organisée et ordonnée des nomades et le retour des personnes déplacées à Abyei en facilitant les initiatives d'atténuation des conflits, de dialogue communautaire et de coexistence pacifique entre les Ngok Dinka et les Misseriya.

11. Sous réserve de la situation locale en matière d'ordre public et des progrès accomplis dans la création du Service de police d'Abyei, la composante police de la Force sera composée de personnel fourni par divers pays et elle participera à la vérification des qualifications des candidats policiers, à la sélection et au recrutement des agents, à la mise au point du dispositif de maintien de l'ordre public et au développement des capacités du Service de police en assurant des services de formation et un appui opérationnel à Abyei, Diffra et Agok, ainsi que dans d'autres localités placées sous la responsabilité du Service. L'effectif autorisé de la composante de police, qui comprend 50 agents, devrait être entièrement déployé une fois que les Gouvernements soudanais et sud-soudanais auront approuvé la création du Service de police d'Abyei. En attendant, 21 policiers hors unités constituées et 1 coordonnateur de la réforme et de la restructuration (P-4) dirigés par le Conseiller principal pour les questions de police (P-5) ont été déployés dans la zone d'opérations de la Force. Tant que le Service de police d'Abyei n'aura pas été mis en place, l'effectif déployé sera limité à 35 agents, lesquels continueront d'appuyer les mécanismes locaux de prévention et de réduction de la criminalité, notamment en dispensant une formation aux comités de protection communautaire non armés, qui contribuent à assurer la sécurité au sein des communautés. Conformément à la résolution 2205 (2015) du Conseil de sécurité, la FISNUA continuera de développer et de renforcer les capacités des comités de protection communautaire afin de contribuer à la gestion des processus de maintien de l'ordre. Les policiers déployés continueront également de fournir un appui technique et analytique au Chef de mission et aux membres de la composante militaire de la FISNUA sur des questions relatives au maintien de l'ordre et à la protection des civils.

12. Le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière est en place et des équipes intégrées composées d'observateurs des Nations Unies et de représentants soudanais et sud-soudanais effectuent des patrouilles de surveillance et de vérification dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Le quartier général provisoire du Mécanisme se trouve à Kadugli (Soudan). Deux postes de commandement de secteur ont été établis à Kadugli et à Gok Machar (Soudan du Sud) durant la phase de développement de la capacité opérationnelle initiale (phase I). Les travaux sur le site de Gok Machar sont en voie d'achèvement et l'installation de deux autres postes de commandement, à Malakal (Soudan du Sud)

et à Bouram (Soudan), est en cours, dans le cadre de la phase de déploiement de la pleine capacité opérationnelle (phase II). Le Mécanisme effectue des patrouilles pour vérifier le retrait de tous les éléments armés (Forces armées soudanaises, Armée populaire de libération du Soudan et autres forces armées ou de police). Quatre groupes de travail ont été constitués par la FISNUA, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour faciliter la coordination et la collaboration intermissions dans les domaines de la sécurité, de la logistique et des communications au sein du Mécanisme. Ces groupes sont convenus de leurs mandats respectifs et les stratégies opérationnelles sont sur le point d'être achevées.

13. Entre le 22 novembre 2013 et le 27 mai 2014, le Gouvernement sud-soudanais a temporairement suspendu la participation de ses observateurs aux opérations du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière parce qu'il était préoccupé par le rapprochement entre les coordonnées géographiques de la ligne médiane de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et le tracé des couloirs frontaliers proposés. En conséquence, le Mécanisme a interrompu ses opérations aériennes de vérification et de surveillance pendant cette période et les a officiellement reprises le 16 juin 2014, une fois que les observateurs sud-soudanais y ont à nouveau participé. Néanmoins, le différend au sujet de la détermination des coordonnées géographiques de la ligne médiane n'est pas encore réglé. Depuis octobre 2014, aucune mission de vérification aérienne n'a été effectuée au-dessus de la partie ouest de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée car les dirigeants locaux de l'Armée populaire de libération du Soudan refusent que la FISNUA procède à de telles opérations et déploie des effectifs supplémentaires à Gok Machar. En conséquence, il a été impossible de déployer pleinement la capacité opérationnelle initiale de la Force et seuls 64 soldats, sur un effectif autorisé de 265 hommes, sont en poste à Gok Machar. De plus, l'infrastructure de Kadugli est soumise à une pression accrue du fait de cette situation, étant donné que les effectifs qui n'ont pu être déployés y sont logés temporairement.

14. Les activités de la FISNUA pendant l'exercice 2016/17 seront guidées par les hypothèses ci-après.

15. La Force maintient un dialogue de haut niveau avec l'ensemble des parties pour les sensibiliser à la nécessité d'appliquer les dispositions de l'Accord du 20 juin 2011, en particulier de reprendre les réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei et du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité et d'appuyer la mise en place d'institutions conjointes. L'Union africaine et le Gouvernement éthiopien coopèrent activement à cet égard.

16. La Force continue de faciliter la médiation et le dialogue intercommunautaire pour apaiser les tensions entre les Misseriya et les Ngok Dinka.

17. Les conditions de sécurité dans la zone d'Abyei restent globalement stables encore qu'imprévisibles du fait d'un risque de débordement des conflits dans le Soudan du Sud et dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu au Soudan et d'éventuelles incursions de groupes illégaux et de forces supplétives, ainsi que du fait de menaces non militaires contre la sécurité, notamment des activités criminelles et la présence d'éléments armés au sein des diverses communautés.

18. Par la mise en œuvre de sa stratégie de prévention et d'atténuation des conflits, la FISNUA s'efforce d'empêcher tout affrontement intercommunautaire,

notamment pendant la migration saisonnière des nomades misseriya et le retour progressif des Ngok Dinka déplacés à l'intérieur du pays.

19. Les conflits au Soudan et au Soudan du Sud continuent d'avoir un impact négatif sur la situation en matière de sécurité dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et de retarder la mise en œuvre intégrale du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Néanmoins, il est possible que les Gouvernements soudanais et sud-soudanais se mettent d'accord sur l'emplacement de la ligne médiane de la zone frontalière. Le Mécanisme continue d'assurer des patrouilles aériennes et terrestres afin de suivre et de vérifier les allégations de mouvements et d'incidents transfrontaliers et de mener des enquêtes à ce sujet.

20. Bien que le Service de la lutte antimines ait déclaré que les mines terrestres et les restes explosifs de guerre ont été enlevés dans de nombreux endroits, la présence d'explosifs continue de poser problème sur le plan de la sécurité, tant au sein de la Zone d'Abyei que dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée.

21. Sur la base des hypothèses exposées ci-dessus, la FISNUA s'attachera à poursuivre les priorités stratégiques ci-après pendant l'exercice 2016/17 : a) préserver et renforcer la paix et la stabilité dans la zone d'Abyei, notamment en assurant la protection des civils; b) mener des activités de consolidation de la paix, notamment en aidant les parties à planifier et à organiser des réunions et des concertations entre les chefs coutumiers et en soutenant les initiatives de réconciliation au niveau local; c) faire en sorte que la migration des nomades et le retour des personnes déplacées se déroulent dans le calme et de manière organisée; d) aider les parties à créer et à assurer le bon fonctionnement des institutions essentielles prévues par l'Accord du 20 juin 2011 ainsi que des autres mécanismes pertinents dont elles ont convenu; e) appuyer la mise en œuvre effective du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière; f) faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire dans les meilleurs délais et dans de bonnes conditions de sécurité; g) renforcer les partenariats entre la Force et les divers acteurs clefs.

22. La Force continuera de s'employer à préserver et à renforcer la paix et la stabilité dans la zone d'Abyei en vue de créer une situation dépourvue de conflits grâce à la formulation et à la mise en œuvre, assortie de délais, d'une stratégie globale de prévention et d'atténuation des conflits. À cet égard, elle continuera de :

a) Maintenir une solide présence militaire, notamment le long des frontières de la zone d'Abyei, afin de décourager d'éventuelles menaces extérieures grâce à des systèmes d'alerte rapide;

b) Renforcer les capacités de prévention au moyen d'initiatives d'alerte rapide, en ouvrant des couloirs d'accès aux points d'eau et aux pâturages à l'intention des nomades;

c) Reconfigurer ses bases opérationnelles de compagnie et ses bases opérationnelles temporaires de manière à pouvoir intervenir rapidement en cas de nouvelles menaces intérieures ou extérieures;

d) Aider les parties à promouvoir le dialogue intercommunautaire et à réactiver les mécanismes de règlement des conflits intercommunautaires aux fins de la réconciliation et de la coexistence pacifique des Ngok Dinka et des Misseriya;

e) Organiser des comités mixtes de sécurité qui feront participer les chefs communautaires au maintien de la sécurité dans la zone d'Abyei;

f) Surveiller la zone d'Abyei, notamment les points chauds recensés, et effectuer des opérations aériennes au-dessus des zones impossibles à surveiller au sol.

23. En outre, la FISNUA continuera de soutenir les opérations de surveillance et de vérification de la frontière du Mécanisme conjoint, de façon à améliorer les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud et à instaurer un climat de confiance entre les deux États. Elle aidera également les parties à déterminer ensemble sur le terrain l'emplacement de la ligne médiane de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée dans les couloirs frontaliers et, à cet égard, on espère que les parties feront preuve de davantage de détermination s'agissant de mettre en œuvre les accords relatifs aux frontières. Tant que de tels progrès n'auront pas été accomplis, aucun investissement ne sera consenti en plus du déploiement de la capacité opérationnelle initiale, conformément à l'évaluation du Mécanisme conjoint de mai 2015.

24. Au niveau national, la Force veillera à ce que les Gouvernements soudanais et sud-soudanais continuent de coopérer et de collaborer avec leurs interlocuteurs respectifs, notamment les politiciens, les chefs communautaires, l'Union africaine (en particulier le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'objectif étant d'assurer le partage des informations et des évaluations et de surmonter les nouvelles difficultés.

25. Conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, au cours de l'exercice 2016/17, les opérations de lutte antimines resteront axées sur l'inspection des zones dangereuses et l'élimination des engins explosifs dangereux dans la zone d'Abyei et la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Comme on ignore l'emplacement des explosifs dans la zone frontalière, le Service de la lutte antimines organisera des patrouilles terrestres afin d'assurer la sécurité du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Il inspectera et déminera les voies empruntées par les patrouilles, les routes d'accès à la frontière et les aires de poser d'hélicoptère, suivant les instructions du Mécanisme. En outre, il appuiera les patrouilles terrestres du Mécanisme en mettant des véhicules à l'épreuve des mines et du personnel qualifié à disposition et fournira du matériel et des conseils techniques à la FISNUA en matière de gestion des armes et des munitions. Afin d'assurer la sécurité du personnel de la Force et des populations locales, le Service de la lutte antimines continuera également d'organiser des activités de sensibilisation au danger des mines pour encourager les participants à avertir la Force en cas de découverte de mines ou de restes explosifs de guerre. Enfin, il veillera à ce que des données relatives à la lutte antimines soient collectées et traitées et que toutes les activités dans ce domaine soient effectuées de manière coordonnée, dans le respect des Normes internationales de la lutte antimines.

26. Au cours de l'exercice 2016/17, la Force prévoit d'achever divers projets de construction, notamment l'agrandissement du camp d'Abyei, en se consacrant en priorité à la construction d'aires bétonnées en latérite et à l'amélioration et au drainage des routes, et le remplacement des bâtiments et structures préfabriqués désuets, qui comprennent à la fois des logements et des blocs sanitaires. De plus, la Force entreprendra la construction de routes et procédera à des améliorations dans les quatre camps créés au cours de la période 2015/16 (Dungop, Goli, Tajalei et Marial Achak). Ces projets sont indispensables à l'exécution du mandat de la Force et à l'amélioration des conditions de vie dans les camps.

27. Les travaux d'agrandissement du camp d'Abyei, qui ont été reportés depuis 2013/14 à cause de facteurs externes, commenceront en 2016/17 et devraient se prolonger sur deux exercices. Ils comprendront la construction de chemins et d'étangs d'oxydation, la mise en place d'un système d'évacuation des eaux de pluie et de réseaux d'irrigation et l'exécution d'un projet pilote de protection de l'environnement. Le total des ressources nécessaires à l'agrandissement du camp est estimé à 3 millions de dollars, dont la moitié (1,5 million) est demandée au titre du budget pour l'exercice 2016/17. En outre, les ressources nécessaires pour la construction de routes et les améliorations prévues dans les quatre nouveaux camps sont estimées à 1,3 et 1,2 million de dollars, respectivement. Ces montants correspondent à l'achat et au transport de terre arable, étant donné que les projets seront réalisés au moyen des capacités internes de la Force. En effet, la FISNUA étant consciente des difficultés rencontrées actuellement pour mener à bien des projets d'infrastructure à Abyei, elle continue de s'efforcer d'employer des moyens internes pour plusieurs projets, pour autant que le matériel de construction et de manutention nécessaire soit disponible facilement. À cet égard, elle a limité la portée de ses projets de construction aux domaines prioritaires les plus urgents en 2016/17.

28. Par ailleurs, la Force prévoit de retirer deux appareils de sa flotte d'hélicoptères et d'utiliser plutôt des moyens de transport de surface pour déplacer les contingents et leurs effets personnels depuis et vers Abyei pendant la saison sèche. Associée à la baisse des tarifs contractuels récemment négociée pour les opérations aériennes de la FISNUA et à la révision de l'accord de partage de l'avion de type CRJ conclu avec la MINUSS et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), cette réduction des moyens aériens entraînera une diminution importante des coûts liés au transport aérien. Cependant, alors que la FISNUA prévoyait d'appuyer le déploiement et la relève des contingents et d'autres opérations logistiques en exploitant ses avions à partir de l'aérodrome d'Athony, l'impasse politique a retardé la construction de celui-ci et la Force a dû reporter son projet jusqu'à ce qu'un accord permettant d'achever les travaux soit conclu. Elle continuera d'employer un système de planification centralisée et d'exécution décentralisée pour gérer ses moyens aériens et, en conséquence, elle a basé ses avions à Abyei, Wau, Kadugli et Entebbe.

29. La FISNUA a entrepris de reconfigurer sa composante militaire en s'attachant à accroître la mobilité et à réduire le temps de réponse. À cet égard, elle prévoit de remplacer ses unités lourdes (chars et artillerie) par une force de réserve plus légère. Les ressources demandées pour l'exercice 2016/17 correspondent au rapatriement des unités lourdes et de leur matériel, qui devrait être terminé avant le 30 juin 2016. Il est peu probable que la force de réserve soit prête à être déployée avant le 30 juin 2017 et de ce fait, le montant des ressources demandées au titre des contingents et du matériel leur appartenant tient compte d'une diminution temporaire du volume des forces.

30. En ce qui concerne le personnel civil, le budget demandé pour 2016/17 tient compte de la création de trois postes d'agent des services généraux (2 soumis à recrutement sur le plan international et 1 sur le plan national) et de la suppression de six postes d'agent du Service mobile [personnel temporaire (autre que pour les réunions)].

31. Il convient de rappeler que, dans sa résolution 69/307, l'Assemblée générale a décidé que, pour l'exercice 2016/17, les ressources nécessaires pour le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) devraient être présentées dans un projet de budget distinct qui serait financé par prélèvement sur les budgets des missions bénéficiant de l'appui du Centre. Le présent rapport ne tient donc pas compte des ressources nécessaires pour le Centre.

32. La FISNUA continuera de s'efforcer à atténuer les effets de sa présence sur le milieu qui l'entoure, et s'intéressera en particulier au traitement et à l'élimination des déchets solides et liquides. Dans ce contexte, au cours de l'exercice 2016/17, elle prévoit d'acquérir du matériel et des fournitures pour le traitement des eaux usées afin de remplacer l'ancien équipement défectueux. De plus, elle entend établir des étangs d'oxydation et des champs d'épandage pour les eaux usées qui ont été traitées : l'eau stockée pourra ainsi être réutilisée à des fins d'irrigation ou pour les projets techniques et les effluents inutiles pourront être dispersés efficacement, ce qui diminuera les contraintes qui pèsent sur l'infrastructure hydrique.

C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

33. La mission restera en contact étroit et régulier avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud afin de synchroniser les mesures susceptibles de garantir que les parties s'acquittent de manière suivie de leurs obligations au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des divers accords qu'elles ont signés et donnent suite aux décisions de l'Union africaine. Il importera que la Force continue de coopérer étroitement avec les autres opérations des Nations Unies au Soudan et au Soudan du Sud, notamment la MINUAD et la MINUSS.

34. La Force continuera à coopérer avec la MINUAD en vue d'établir les sites du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à Bouram, et avec la MINUSS à Gok Machar et Malakal, et à veiller à leur bon fonctionnement. La MINUSS apportera un appui restreint sur les plans logistique et administratif aux travaux de construction des sites de Gok Machar et de Malakal. La FISNUA poursuivra sa coopération avec la MINUSS et la MONUSCO en mettant en commun avec elles des aéronefs, selon que de besoin. En outre, le bureau d'appui de la FISNUA à Entebbe recevra l'aide de la MONUSCO et du Centre de services régional.

35. Le Centre de services régional continuera à fournir aux missions qu'il dessert un appui régional dans les domaines suivants : entrée en fonctions et cessation de service, prestations et états de paie, paiement des fournisseurs, droits à prestation et voyages autorisés, traitement des demandes de prestations (indemnités pour frais d'études et remboursement des frais de voyage en mission), services de caisse, services de formation et de conférence, transports et contrôle des mouvements et services informatiques.

D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

36. Par l'intermédiaire de sa composante civile opérationnelle et grâce à la coordination entre civils et militaires, la Force continuera de coordonner ses activités avec celles des organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents à Abyei, des organisations non gouvernementales nationales et internationales et des donateurs bilatéraux. Elle appuiera en particulier la fourniture de l'aide humanitaire dans toute la zone d'Abyei et assurera la sécurité et la libre circulation du personnel concerné. Par ailleurs, ses composantes militaire, civile et de police continueront de coordonner leurs efforts avec ceux des organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour protéger les civils conformément aux directives pour la coordination entre les acteurs humanitaires et la FISNUA adoptées en octobre 2015. En outre, la Force renforcera ses relations avec les équipes de pays des Nations Unies à Djouba et à Khartoum, notamment en participant aux réunions et en procédant à des échanges d'information. Enfin, elle s'emploiera, de concert avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, à renforcer la coordination en matière d'application des recommandations formulées à l'issue de l'examen stratégique effectué en avril 2014, en particulier en ce qui concerne la facilitation du dialogue intercommunautaire et les mesures visant à améliorer l'ordre public.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

37. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

38. Le Chef de mission et ses collaborateurs directs assureront la direction exécutive et l'administration de la mission.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Bureau du Chef de mission									
Postes approuvés 2015/16	1	–	1	1	1	4	1	–	5
Postes proposés 2016/17	1	–	1	1	1	4	1	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du commandant de la Force									
Postes approuvés 2015/16	–	1	–	–	1	2	–	–	2
Postes proposés 2016/17	–	1	–	–	1	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Bureau du commandant adjoint de la Force										
Postes approuvés 2015/16	–	1	–	–	–	–	1	–	–	1
Postes proposés 2016/17	–	1	–	–	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Chef du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière										
Postes approuvés 2015/16	–	1	–	–	1	–	2	–	–	2
Postes proposés 2016/17	–	1	–	–	1	–	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section déontologie et discipline										
Postes approuvés 2015/16	–	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Postes proposés 2016/17	–	–	2	–	–	–	2	1	–	3
Variation nette	–	–	1	–	–	–	1	1	–	2
Centre des opérations de commandement										
Postes approuvés 2015/16	–	–	–	2	–	–	2	–	–	2
Postes proposés 2016/17	–	–	–	2	–	–	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total										
Effectif approuvé 2015/16	1	3	2	3	3	–	12	1	–	13
Effectif proposé 2016/17	1	3	3	3	3	–	13	2	–	15
Variation nette	–	–	1	–	–	–	1	1	–	2

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Section déontologie et discipline

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (création de 1 poste P-5)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (création de 1 poste d'agent des services généraux)

39. Il est proposé de créer un poste de chef de la Section déontologie et discipline (P-5) et un poste d'assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national) en vue de renforcer les fonctions liées à déontologie et à la discipline dans la FISNUA. Actuellement, le poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-4) n'est pas suffisant pour fournir l'appui nécessaire à l'équipe de direction de la mission dans la mise en œuvre de la stratégie de l'ONU en trois volets visant à lutter contre les actes répréhensibles, notamment l'exploitation et les atteintes sexuelles, par une action de prévention et de répression et des mesures correctives. Le titulaire du poste de chef de la Section déontologie et discipline sera

le principal conseiller du Chef de mission et prendra l'initiative d'assurer la liaison avec les composantes militaire et de police de la mission afin de fournir des conseils stratégiques, des directives ainsi que des programmes de formation et des séances d'information sur les questions liées à la déontologie et à la discipline. Il sera également responsable de la planification et de l'exécution des activités en matière de prévention ainsi que du contrôle de la gestion des dossiers. Le titulaire du poste d'assistant d'équipe relèvera directement du Chef de la Section déontologie et discipline et aidera à l'élaboration de divers rapports et à la coordination des activités de formation et de sensibilisation.

Composante 1 : sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière

40. La Force continuera d'assurer seule la sécurité dans la zone d'Abyei, après le retrait des Forces armées soudanaises, de l'Armée populaire de libération du Soudan et des forces de police soudanaises et sud-soudanaises, à l'exception de la police soudanaise chargée de garder les champs pétrolifères de Diffra, au mépris de l'Accord du 20 juin 2011 et de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité. Elle mènera des opérations mobiles et dynamiques, effectuera des patrouilles de jour et de nuit et fournira des escortes sur demande pour surveiller les opérations de démilitarisation, contrer les menaces, évaluer en permanence les conditions de sécurité, instaurer la confiance et aider à la création de conditions propices à la sûreté et à la sécurité des activités humanitaires. Si un accord peut être conclu avec le Gouvernement soudanais, la mission garantira la sécurité des infrastructures pétrolières et coopérera par la suite avec le Service de police d'Abyei, une fois qu'il aura été créé. Pendant la saison sèche, la mission consacrera des ressources supplémentaires à des secteurs clefs, afin d'assurer la sécurité de la migration saisonnière. Dans le cadre de l'application des dispositions de l'Accord du 20 juin 2011 relatives à la sécurité, elle facilitera les travaux du Comité et des équipes mixtes d'observateurs militaires.

41. Au cas où le Soudan et le Soudan du Sud arriveraient à faire sortir le processus politique relatif à Abyei de l'impasse dans laquelle il se trouve actuellement, la Force continuerait d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin 2011 et de tout accord qui pourrait être conclu par la suite entre les deux parties. La mission apporterait un appui au fonctionnement du Comité mixte de contrôle d'Abyei et à la mise en place de l'Administration de la zone d'Abyei, du Conseil de la zone d'Abyei et du Service de police d'Abyei. Du personnel civil affecté à cet effet s'emploiera à promouvoir le dialogue, la réconciliation et l'interaction entre les Misseriya et les Ngok Dinka et, en étroite collaboration avec la composante militaire et la Police des Nations Unies, appuiera, y compris sur le plan technique, les initiatives de dialogue entre les populations, notamment en cherchant à mieux coordonner les activités avec l'équipe de pays des Nations Unies dans la zone d'Abyei et en améliorant la communication avec les populations locales pour soutenir les programmes de relèvement et de résilience.

42. Si les parties mettent en place le Service de police d'Abyei, la composante de police de la Force participerait, conformément à son mandat relatif au renforcement des capacités, aux activités suivantes : élaboration de la structure de la police et établissement des documents de base nécessaires, concernant notamment le mandat du personnel de police, le plan stratégique, le plan de mise en œuvre et le concept d'opérations, en consultation avec le Comité mixte de contrôle d'Abyei; mise au point des critères de vérification des antécédents, de sélection et de recrutement;

organisation de stages et d'activités de mentorat; recensement et mobilisation des donateurs. En outre, elle s'emploierait à renforcer les capacités du Service de police d'Abyei afin de lui permettre d'assurer la sécurité de l'infrastructure pétrolière dans la zone d'Abyei et de protéger les civils soumis à des menaces imminentes de violence physique. La composante de police effectuera également des patrouilles locales pour garantir la sécurité et le maintien de l'ordre et protéger le retour des déplacés. Elle assurera l'appui, notamment en renforçant leurs capacités, et la coordination des comités de protection communautaire pour contribuer à la gestion du maintien de l'ordre, y compris en garantissant des conditions de détention dignes, et organisera des programmes de formation et de sensibilisation au niveau local sur les questions de maintien de l'ordre.

43. La Force, qui a pour mandat d'aider le Soudan et le Soudan du Sud à mettre en œuvre leurs accords relatifs à la sécurité aux frontières, appuiera le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière en menant des missions de surveillance, de vérification et d'enquête dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Elle appuiera également les activités de planification, d'arbitrage, de liaison, d'établissement de rapports, de partage de l'information et de coordination des patrouilles, ainsi que d'autres initiatives assurant la sécurité, le cas échéant. Le Service de la lutte antimines fournira des véhicules à l'épreuve des mines et des équipes possédant des capacités de neutralisation, d'enlèvement et de destruction des engins explosifs pour assurer la libre circulation du personnel du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, à l'intention duquel il élaborera et assurera également des formations spécifiques, selon que de besoin.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.1 Instauration d'un climat de sûreté et de sécurité pour permettre des retours volontaires en toute sécurité, une migration pacifique et l'acheminement de l'aide humanitaire; renforcement des capacités du Service de police d'Abyei, conformément à l'Accord du 20 juin 2011

1.1.1 Poursuite des opérations de retour librement consenti des personnes déplacées dans leur lieu d'origine (2014/15 : 39 805; 2015/16 : 80 100; 2016/17 : 115 100)

1.1.2 Aucune attaque contre le personnel humanitaire (2014/15 : 2; 2015/16 : 0; 2016/17 : 0)

1.1.3 Aucun cas de violences intercommunautaires signalé durant la migration (2014/15 : 5; 2015/16 : <5; 2016/17 : 0)

1.1.4 La zone d'Abyei est pour l'essentiel exempte de tous personnels armés, biens et armes autres que ceux appartenant à la FISNUA et au Service de police d'Abyei (nombre de cas où la présence de personnel armé, de biens et d'armes a été signalée : 2014/15 : 14; 2015/16 : 40; 2016/17:40).

1.1.5 Aucun mouvement de la FISNUA, des travailleurs humanitaires et des civils n'a été interrompu ou annulé en raison de la présence de mines ou de restes explosifs de guerre dans la zone d'Abyei et dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée (2014/15 : 0; 2015/16 : 0; 2016/17 : 0).

Produits

- 678 900 jours-homme de patrouille dans la zone d'Abyei pour assurer la sécurité et maîtriser, vérifier et surveiller la zone, ainsi que pour déceler et prévenir les incursions (30 soldats par patrouille × 62 patrouilles par jour × 365 jours)
- 9 490 patrouilles d'observateurs militaires des Nations Unies pour surveiller et vérifier le redéploiement de toutes les forces et assurer la liaison avec les populations et les autorités locales dans la zone d'Abyei afin d'assurer l'alerte rapide et d'atténuer les litiges (13 équipes × 2 patrouilles par jour × 365 jours)
- 117 heures de vol effectuées pour observer la démilitarisation des groupes armés et enquêter sur les incidents (2,25 heures x 52 semaines)
- Organisation de 320 réunions du Comité mixte de sécurité, auxquelles participent la Force et les populations misseriya et ngok dinka
- Soutien logistique et administratif et fourniture de conseils à 5 réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei
- Organisation et facilitation de 6 réunions entre les chefs traditionnels misseriya et ngok dinka en vue de faciliter le dialogue intercommunautaire sur la coexistence pacifique, la réconciliation et la revitalisation des mécanismes de règlement des différends intercommunautaires
- Organisation de 10 réunions du Comité mixte des observateurs militaires et 2 555 patrouilles d'équipes mixtes d'observateurs militaires (7 équipes × 1 patrouille par jour × 365 jours)
- 16 425 jours de patrouilles locales interactives effectuées par la Police des Nations Unies pour le suivi du retour en toute sécurité des personnes déplacées, de la sécurité et du maintien de l'ordre et établissement de rapports à ce sujet (15 équipes x 3 patrouilles par jour x 365 jours)
- Fourniture de conseils et d'un encadrement à 10 comités locaux de protection par un regroupement dans des locaux communs
- Fourniture de conseils à 6 réunions du Mécanisme de coordination intermissions sur la migration visant à faciliter une migration annuelle organisée et systématique
- Fourniture de conseils et d'un appui à 36 programmes locaux de formation et de sensibilisation à la criminalité (12 dans le secteur nord, 12 dans le secteur central et 12 dans le secteur sud)
- Fourniture d'un appui à 4 ateliers, en coordination avec les organismes compétents des Nations Unies et les organisations non gouvernementales concernées, portant sur les questions de consolidation de la paix, y compris la réconciliation, la justice traditionnelle et les mécanismes de contrôle des armes de petit calibre, entre les populations misseriya et ngok dinka
- Organisation de 12 réunions de sensibilisation avec les populations locales
- Organisation de 12 réunions d'information sur la coordination stratégique avec les équipes de pays des Nations Unies et les partenaires donateurs à Khartoum et à Djouba en vue d'encourager un plus grand appui à l'aide humanitaire et le relèvement rapide, la mise à disposition de moyens de subsistance et des programme d'assistance en matière de développement
- Réalisation de 16 projets à effet rapide, qui constitueront des mesures de renforcement de la confiance permettant à la Force de contribuer au relèvement et à la reconstitution des populations locales, ce qui améliorera les perspectives de paix et de stabilité durables et renforcera la confiance que ces populations accordent à la Force

- Sécurisation et dégagement de 100 kilomètres de routes dans la zone d'Abyei, enlèvement et destruction de 100 % des mines et des restes explosifs de guerre signalés dans la zone d'Abyei, destruction en toute sécurité de 100 % des armes et des munitions confisquées par la FISNUA, conformément aux procédures du Service de la lutte antimines de l'ONU
- Tenue de 180 séances de sensibilisation au danger des mines (20 séances par mois x 9 mois) à l'intention des populations locales dans la zone d'Abyei

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Mise en place intégrale et fonctionnement effectif du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

1.2.1 Vérification des plans de retrait et des allégations de déplacements par la surveillance de 75 % de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée non contestée

1.2.2 Déploiement complet du personnel du Service de la lutte antimines au siège du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, dans les postes de commandement de secteur et les bases d'opérations

Produits

- 2 738 patrouilles terrestres mixtes (6 équipes × 1,25 patrouille par jour × 365 jours) et 84 patrouilles aériennes effectuées par les équipes du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, à un rythme de 7 patrouilles aériennes par mois
- 12 réunions avec des responsables du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière au siège du Mécanisme, dans les postes de commandement de secteur et les bases d'opérations pour fournir des conseils et un appui à la coordination et à la planification des opérations de surveillance dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée
- 100 % des patrouilles terrestres du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière accompagnées par des équipes d'appui du Service de la lutte antimines dotées de véhicules à l'épreuve des mines
- Sécurisation et dégagement de 200 kilomètres de routes dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, enlèvement et destruction de 100 % des mines et des restes explosifs de guerre signalés dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, conformément aux procédures du Service de la lutte antimines

Facteurs externes

Toutes les parties respectent les accords, dont celui du 20 juin 2011 concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, celui du 27 septembre 2012 sur les dispositions de sécurité, celui du 30 juillet 2011 concernant la Mission d'appui à la surveillance de la frontière et celui du 29 juin 2011 sur la sécurité des frontières et le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité.

Les Gouvernements soudanais et sud-soudanais assurent à la Force tout l'appui nécessaire à l'exécution de son mandat, conformément aux résolutions 1990 (2011) et 2024 (2011) du Conseil de sécurité et à l'accord sur le statut des forces conclu avec les deux parties. La FISNUA jouit de la totale liberté de circulation et n'est pas entravée dans ses opérations par les conflits transfrontières.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 (Sécurité, gouvernance et surveillance des frontières)

Catégorie										Total	
I. Observateurs militaires											
Effectif approuvé 2015/16										225	
Effectif proposé 2016/17										225	
Variation nette										–	
II. Contingents											
Effectif approuvé 2015/16										5 101	
Effectif proposé 2016/17										5 101	
Variation nette										–	
III. Police des Nations Unies											
Effectif approuvé 2015/16										50	
Effectif proposé 2016/17										50	
Variation nette										–	
IV. Personnel civil											
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel				Total	
Bureau du conseiller principal pour les questions de police											
Postes approuvés 2015/16	–	–	2	–	1	3	2	–	–	5	
Postes proposés 2016/17	–	–	2	–	1	3	2	–	–	5	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau de l'Administrateur général											
Postes approuvés 2015/16	–	1	3	–	2	6	1	–	–	7	
Postes proposés 2016/17	–	1	4	–	2	7	1	–	–	8	
Variation nette	–	–	1	–	–	1	–	–	–	1	
Bureau de la communication et des relations publiques											
Postes approuvés 2015/16	–	–	1	1	–	2	–	–	–	2	
Postes proposés 2016/17	–	–	1	1	–	2	–	–	–	2	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau de liaison avec les communautés											
Postes approuvés 2015/16	–	–	3	3	–	6	3	–	–	9	
Postes proposés 2016/17	–	–	3	3	–	6	3	–	–	9	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Section de la sûreté et de la sécurité											
Postes approuvés 2015/16	–	–	1	1	12	14	11	–	–	25	

IV. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Postes proposés 2016/17	–	–	1	1	12	14	11	–	25
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (personnel civil)									
Effectif approuvé 2015/16	–	1	10	5	15	31	17	–	48
Effectif proposé 2016/17	–	1	11	5	15	32	17	–	49
Variation nette	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Total (I à IV)									
Effectif approuvé 2015/16									5 424
Effectif proposé 2016/17									5 425
Variation nette									1

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Bureau de l'Administrateur général

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (création de 1 poste P-4)

44. Il est proposé de créer un poste de conseiller pour la protection des enfants et des femmes (P-4) en vue de renforcer les activités de protection des civils de la FISNUA. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général intitulé « L'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix » (A/70/357-S/2015/682), il importe de mettre l'accent sur les mandats dont l'objectif est de protéger les enfants et les femmes. L'augmentation de la population des rapatriés à Abyei et du nombre d'incidents mettant en présence des femmes et des enfants montre que la mission doit mettre au point des activités de protection plus ciblées afin d'être en mesure de s'acquitter efficacement de son mandat en ce qui concerne la protection des femmes et des enfants. Le titulaire du poste de conseiller pour la protection des enfants et des femmes fera rapport directement à l'Administrateur général et sera chargé d'élaborer une stratégie de protection des civils dans la zone d'Abyei axée sur les besoins spécifiques des enfants et des femmes, et de diriger la mise en œuvre de cette stratégie.

Composante 2 : appui

45. Au cours de l'exercice, aux fins de faciliter l'exécution du mandat de la FISNUA, la composante appui fournira des services logistiques, administratifs et techniques efficaces, à savoir : administration du personnel, entretien et rénovation de bureaux et de logements, communications et services informatiques, opérations de transport aérien et de surface, services médicaux, gestion du matériel, services dans les camps, opérations d'approvisionnement et de reconstitution des stocks et services de sécurité.

46. La mission prévoit également de terminer de remplacer les structures d'hébergement des contingents dans la zone d'Abyei, dans le cadre du projet d'agrandissement du camp. L'achèvement de ce projet a été retardé en raison de diverses restrictions juridiques auxquelles font face les entrepreneurs lorsqu'ils tentent de mobiliser et de fournir des matériaux de construction à Abyei. Compte tenu de l'importance que revêt l'approvisionnement ininterrompu de ses activités, la Force poursuivra sa collaboration avec les autorités compétentes en vue de faciliter ses opérations logistiques pour l'exercice 2016/17. En outre, elle aura pour objectif d'optimiser l'exploitation de ses moyens aériens eu égard au nombre d'heures de vol et à l'utilisation des places disponibles. À cette fin, elle a redéployé un aéronef à Entebbe en octobre 2015, où, en plus d'appuyer la FISNUA, il sera utilisé par les missions régionales dans le cadre de la coopération entre les missions.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

2.1 Fourniture d'un appui plus efficace et plus rationnel à la mission sur les plans logistique et administratif et dans le domaine de la sécurité

2.1.1 Amélioration des infrastructures et mise en place de procédés respectueux de l'environnement

2.1.2 Amélioration des processus financiers et de la gestion des ressources humaines grâce à l'utilisation d'Umoja

Produits
Amélioration des services

- Amélioration des infrastructures dans 16 sites
- Amélioration des processus financiers et de la gestion des ressources humaines grâce au fonctionnement adéquat d'Umoja
- Mise en œuvre de procédés respectueux de l'environnement dans le domaine de la gestion des installations

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement d'une force composée en moyenne de 5 101 militaires, 225 observateurs militaires et 50 membres de la Police des Nations Unies
- Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome destiné aux militaires et aux policiers
- Administration d'un effectif moyen de 286 membres du personnel civil, dont 164 agents recrutés sur le plan international, 90 agents recrutés sur le plan national et 32 Volontaires des Nations Unies
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline valable pour tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), englobant formation, prévention, suivi des enquêtes et mesures disciplinaires, et d'un programme de soutien psychosocial du personnel

Installations et infrastructures

- Entretien et remise en état de 87 groupes électrogènes, de 17 unités de purification de l'eau et de 3 stations d'épuration des eaux usées répartis dans 14 camps
- Construction de routes servant à l'approvisionnement et de voies d'accès pour 4 camps (Dungop, Goli, Tajalei et Marial Achak) et entretien et remise en état de 250 kilomètres de routes et de 5 ponts

- Installation de 4 stations d'épuration des eaux usées et travaux importants de réparation du matériel d'assainissement pour tous les locaux, y compris la modernisation des infrastructures de gestion des déchets liquides et solides
- Construction de 6 étangs d'oxydation (2 à Abyei et 1 dans les camps de Doukra, Athony, Highway et Diffra) pour les eaux usées traitées en vue de leur utilisation pour l'irrigation
- Mise en œuvre de la phase I de la construction d'un système d'évacuation des eaux de pluie
- Mise en œuvre de 2 projets pilotes d'aménagement et de préservation de l'environnement au quartier général d'Abyei et à Kadugli
- Entretien et remise en état de 5 aires de poser et de trafic pour hélicoptères à Abyei, Diffra, Tajalei, de Marial Achak et Gok Machar, et de 1 aérodrome à Athony
- Distribution de 6,7 millions de litres de carburant et de lubrifiant destinés aux groupes électrogènes

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 328 véhicules appartenant à l'ONU, dont 3 véhicules blindés, et de 579 véhicules appartenant aux contingents dans 6 sites (Abyei, Kadugli, Gok Machar, Wau, Khartoum et Djouba)
- Exploitation d'une navette quotidienne, 7 jours sur 7, pour le transport de 52 membres du personnel des Nations Unies par jour en moyenne, de leur lieu de résidence à la zone de la mission
- Distribution de 1,2 million de litres de carburant et de lubrifiant destinés aux transports terrestres

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 3 avions et de 4 hélicoptères, dont 2 appareils militaires, dans 8 sites (Abyei, Athony, Gok Machar, Kadugli, Wau, Tajalei, Marial Achak et Diffra)
- Distribution de 3,1 millions de litres de carburant et de lubrifiant destinés aux transports aériens

Communications

- Services d'appui et d'entretien pour un réseau satellitaire composé de 2 stations terriennes principales permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données
- Services d'appui et d'entretien pour 3 microterminaux VSAT, 17 centraux téléphoniques et 32 liaisons hertziennes
- Services d'appui et d'entretien pour 220 appareils à haute fréquence, 1 136 répéteurs-émetteurs à très haute fréquence (UHF/TETRA) et 14 répéteurs-émetteurs à ultra-haute fréquence (UHF/VHF)

Informatique

- Services d'appui et maintenance pour 31 serveurs, 320 ordinateurs de bureau, 424 ordinateurs portables, 143 imprimantes et 29 expéditeurs numériques répartis dans 15 sites
- Services d'appui et d'entretien pour 16 réseaux locaux et réseaux longue portée destinés à 615 usagers dans 15 sites, et pour 8 réseaux locaux sans fil répartis dans 8 sites (3 à Abyei, 2 à Gok Machar, 2 à Kadugli et 1 à Khartoum)

Santé

- Entretien du dispositif d'évacuation à l'échelle de la mission par voies aérienne et terrestre pour tous les sites de la FISNUA

- Exploitation et entretien de 1 dispensaire de niveau I appartenant à l'ONU, de 10 dispensaires de niveau I appartenant aux contingents, de 1 hôpital de niveau II appartenant aux contingents et de 10 postes de soins d'urgence et de premiers soins répartis dans 22 sites
- Exploitation et entretien de structures de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation au VIH et aux autres maladies transmissibles, notamment grâce à la communication d'informations entre collègues, à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission

Sécurité

- Services de sécurité assurés auprès du personnel et pour les biens des Nations Unies 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans la zone administrative d'Abyei et pour le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière
- Communication par radio assurée 24 heures sur 24 pour l'ensemble du personnel du système de gestion de la sécurité des Nations Unies présent dans la zone d'Abyei
- 16 évaluations de la sécurité des sites des institutions, fonds et programmes des Nations Unies établis à côté des camps de la FISNUA, des locaux communs et du complexe d'ONG d'Agok, dans le cadre de la stratégie « Sauver des vies ensemble », 27 évaluations de l'application des normes minimales de sécurité opérationnelle et 12 visites du personnel
- Organisation de séances d'initiation aux questions de sécurité et d'exercices élémentaires de lutte contre les incendies à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel de la mission

Facteurs externes

Les déplacements du personnel et le déploiement des ressources opérationnelles ne sont ni interrompus ni restreints. Les fournisseurs et les sous-traitants fournissent les biens et les services prévus conformément aux marchés conclus.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 (appui)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Volontaires des Nations Unies					
Bureau du Chef de l'appui à la mission										
Postes approuvés 2015/16	–	1	5	6	16	28	8	8	44	
Postes proposés 2016/17	–	1	5	6	16	28	8	8	44	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Pilier Services										
Postes approuvés 2015/16	–	–	3	9	14	26	26	10	62	
Postes proposés 2016/17	–	–	3	9	14	26	26	10	62	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Emplois de temporaire approuvés ^b 2015/16	–	–	–	1	12	13	–	–	13	

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a		Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Emplois de temporaire proposés ^b 2016/17	–	–	–	1	6	7	–	–	7
Variation nette	–	–	–	–	(6)	(6)	–	–	(6)
Total partiel (pilier Services)									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	3	10	26	39	26	10	75
Effectif proposé 2016/17	–	–	3	10	20	33	26	10	69
Variation nette	–	–	–	–	(6)	(6)	–	–	(6)
Pilier Chaîne d'approvisionnement									
Postes approuvés 2015/16	–	–	6	5	47	58	37	14	109
Postes proposés 2016/17	–	–	6	5	47	58	37	14	109
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (personnel civil)									
Postes approuvés 2015/16	–	1	14	20	77	112	71	32	215
Postes proposés 2016/17	–	1	14	20	77	112	71	32	215
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^b 2015/16	–	–	–	1	12	13	–	–	13
Emplois de temporaire proposés ^b 2016/17	–	–	–	1	6	7	–	–	7
Variation nette	–	–	–	–	(6)	(6)	–	–	(6)
Total									
Effectif approuvé 2015/16	–	1	14	21	89	125	71	32	228
Effectif proposé 2016/17	–	1	14	21	83	119	71	32	222
Variation nette	–	–	–	–	(6)	(6)	–	–	(6)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Pilier Services

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 6 postes (suppression de 6 emplois de temporaire au Service mobile)

Section du génie

47. Il est proposé de supprimer 6 emplois de temporaire au Service mobile de la Section du génie en raison de la suspension, face à une situation politique incertaine, des projets de construction liés au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15) (1)	Montant alloué (2015/16) ^a (2)	Dépenses prévues (2016/17) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	6 010,1	6 252,0	6 785,1	533,1	8,5
Contingents	128 481,9	122 768,1	133 124,1	10 356,0	8,4
Police des Nations Unies	1 169,9	1 089,7	1 201,7	112,0	10,3
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	135 661,8	130 109,8	141 110,9	11 001,1	8,5
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	24 734,6	26 117,2	28 092,6	1 975,4	7,6
Personnel recruté sur le plan national	1 788,9	1 576,3	1 482,9	(93,4)	(5,9)
Volontaires des Nations Unies	1 028,3	1 050,7	1 460,6	409,9	39,0
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 643,2	2 111,7	1 142,0	(969,7)	(45,9)
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Total partiel	29 195,0	30 855,9	32 178,1	1 322,2	4,3
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	68,5	23,8	–	(23,8)	(100,0)
Voyages	1 219,0	1 242,0	1 144,0	(98,0)	(7,9)
Installations et infrastructures	49 435,4	22 249,8	29 688,5	7 438,7	33,4
Transports terrestres	5 708,8	2 117,9	2 571,7	453,8	21,4
Transports aériens	33 612,1	40 131,7	23 865,3	(16 266,4)	(40,5)
Transports maritimes ou fluviaux	355,2	125,0	125,0	–	–
Communications	3 662,3	3 511,7	4 150,1	638,4	18,2
Informatique	6 951,4	5 474,6	4 653,0	(821,6)	(15,0)
Santé	379,2	247,5	398,0	150,5	60,8
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	35 139,5	31 667,0	28 447,9	(3 219,1)	(10,2)
Projets à effet rapide	493,9	500,0	500,0	–	–
Total partiel	137 025,4	107 291,0	95 543,5	(11 747,5)	(10,9)
Montant brut	301 882,2	268 256,7	268 832,5	575,8	0,2
Recettes provenant des contributions du personnel	2 053,0	2 238,0	2 294,6	56,6	2,5
Montant net	299 829,2	266 018,7	266 537,9	519,2	0,2
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	301 882,2	268 256,7	268 832,5	575,8	0,2

^a Comprend les ressources liées à 9 postes (2 AN et 7 GN) pourvus au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) et aux dépenses opérationnelles du Centre, qui ont été prises en compte dans le budget approuvé de l'exercice 2015/16. Pour l'exercice 2016/17, ces ressources sont inscrites dans le projet de budget pour le Centre de services régional, conformément à la résolution 69/307 de l'Assemblée générale.

B. Contributions non budgétisées

48. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	554,5
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	554,5

^a Valeur estimative de parcelles situées à Abyei, Gok Machar et Kadugli, des terrains sur lesquels sont installées les bases opérationnelles des compagnies, ainsi que des droits d'atterrissage dans les aéroports.

C. Gains d'efficience

49. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2016/17 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Transports aériens	2 101,6	L'accord relatif à la participation aux coûts récemment conclu par la FISNUA avec deux missions de la région, la MINUSS et la MONUSCO, concernant un avion de type CRJ lui permettra de réduire sensiblement les coûts garantis de sa flotte aérienne, puisqu'ils seront partagés proportionnellement entre les trois missions.
Total	2 101,6	

D. Taux de vacance

50. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2016/17 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2014/15</i>	<i>Taux budgétisé 2015/16</i>	<i>Projection 2016/17</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	48,4	40,0	35,0
Contingents	22,3	22,0	19,0
Police des Nations Unies	52,0	55,0	50,0

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2014/15</i>	<i>Taux budgétisé 2015/16</i>	<i>Projection 2016/17</i>
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	22,0	22,0	20,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	76,9	0,0	0,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	30,9	27,0	20,0
Volontaires des Nations Unies	35,1	40,0	10,0
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	33,3	20,0	20,0

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

51. Les prévisions relatives aux taux de vacance de postes sont fondées sur l'expérience accumulée à ce jour et tiennent compte des circonstances propres à la mission en ce qui concerne le déploiement du personnel en tenue et le recrutement du personnel civil. Les taux de vacance prévus pour le personnel civil reflètent les tendances récentes et tiennent compte des conditions dans lesquelles devrait opérer la Force durant l'exercice. Le coefficient délais de déploiement appliqué aux contingents rend compte du déploiement accru de personnel militaire depuis la fin de l'exercice 2014/15, et les coefficients appliqués aux observateurs militaires et à la Police des Nations Unies correspondent à la hausse prévue du déploiement de personnel de ces catégories.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

52. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 35 905 600 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>		<i>Total</i>
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	
Matériel majeur	18 333,9	–	18 333,9
Soutien logistique autonome	17 571,7	–	17 571,7
Total	35 905,6	–	35 905,6
<i>Facteurs applicables à la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>

A. Facteurs applicables à la zone de la mission

Contraintes du milieu	2,6	1 ^{er} juillet 2011	–
-----------------------	-----	------------------------------	---

<i>Facteurs applicables à la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
Usage opérationnel intensif	3,8	1 ^{er} juillet 2011	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,3	1 ^{er} juillet 2011	–
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0		

F. Formation

53. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2016/17 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	0,0
Voyages	
Voyages au titre de la formation	340,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	140,0
Total	480,0

54. Le nombre de participants prévu pour l'exercice 2016/17, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2014/15</i>	<i>Nombre prévu 2015/16</i>	<i>Nombre proposé 2016/17</i>	<i>Nombre effectif 2014/15</i>	<i>Nombre prévu 2015/16</i>	<i>Nombre proposé 2016/17</i>	<i>Nombre effectif 2014/15</i>	<i>Nombre prévu 2015/16</i>	<i>Nombre proposé 2016/17</i>
Formation interne	15	193	97	25	111	72	–	81	118
Formation externe ^a	27	45	48	3	16	8	8	2	14
Total	42	238	145	28	127	80	8	83	132

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

55. Au cours de l'exercice 2016/17, des cours de formation seront dispensés à des membres du personnel recruté sur les plans international et national ainsi qu'à des militaires et des membres du personnel de police de la Force, en vue de mettre à jour certaines de leurs connaissances spécialisées et compétences techniques dans

des domaines comme les transports aériens, la sécurité, la protection des civils et l'approvisionnement.

G. Services de détection des mines et de déminage

56. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2016/17 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	–
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	20 293,1
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	–

57. Les ressources demandées au titre des services de détection des mines et de déminage serviront à couvrir les dépenses afférentes aux membres du personnel recruté sur les plans international et national (3 981 436 dollars); aux contrats passés avec deux équipes chargées de la vérification et du déminage des routes prioritaires de la zone de la mission, 10 équipes d'appui aux patrouilles qui prêteront assistance aux équipes de patrouille terrestre et d'inspection du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et deux équipes de déminage intégrées qui assureront le déminage de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et de la zone d'Abyei (13 218 690 dollars); aux subventions octroyées au titre de la sensibilisation des populations locales et des migrants au danger des mines à Abyei (220 000 dollars); aux voyages (374 514 dollars); au matériel (400 000 dollars) et aux dépenses de fonctionnement (569 201 dollars). Le montant restant correspond aux frais d'appui et de gestion à régler au partenaire d'exécution du Service de la lutte antimines, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, soit 562 915 dollars et 966 338, dollars, respectivement.

H. Projets à effet rapide

58. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2016/17, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2014/15 (dépenses effectives)	493,9	20
2015/16 (dépenses approuvées)	500,0	15
2016/17 (dépenses proposées)	500,0	16

59. Les ressources demandées seront employées dans des domaines d'intervention similaires à ceux de 2015/16. Sur les projets prévus, deux consisteront à fournir du matériel de protection aux comités de protection communautaire, six concernent la création d'emplois et de moyens de subsistance, trois seront relatifs aux infrastructures sanitaires de base et cinq aux infrastructures scolaires de base. Ils contribueront à apaiser les tensions entre les communautés, qui créent des conditions propices au déclenchement d'hostilités, et à renforcer la confiance entre la FISNUA et ces communautés.

III. Analyse des variations¹

60. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	533,1	8,5 %

• **Facteurs externes : diminution du coefficient délais de déploiement**

61. La hausse des crédits demandés s'explique principalement par l'application d'un coefficient délais de déploiement inférieur (35 %, contre 40 % pour l'exercice 2015/16), compte tenu de l'augmentation prévue du déploiement d'observateurs militaires.

	<i>Variation</i>	
Contingents	10 356,0	8,4 %

• **Paramètres budgétaires : modifications concernant les déductions**

62. L'augmentation des ressources nécessaires tient essentiellement au fait qu'il n'a pas été tenu compte des déductions relatives aux éléments manquants ou ne fonctionnant pas du matériel majeur appartenant aux contingents, ainsi qu'à l'application d'un coefficient délais de déploiement inférieur (19 %, contre 22 % pour l'exercice 2015/16) en raison du déploiement accru de personnel militaire depuis la fin de l'exercice 2014/15. Cette augmentation est en partie compensée par la baisse des ressources nécessaires au titre du matériel majeur appartenant aux contingents, qui résulte de la modification des mémorandums d'accord conclus entre la FISNUA et le pays fournissant des contingents.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	112,0	10,3 %

• **Facteurs externes : diminution du coefficient délais de déploiement**

63. La hausse des crédits demandés s'explique principalement par l'application d'un coefficient délais de déploiement inférieur (50 %, contre 55 % pour l'exercice

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

2015/16), compte tenu de l'augmentation attendue du déploiement de membres de la police des Nations Unies.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	1 975,4	7,6 %

• **Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux**

64. La hausse des crédits demandés est essentiellement imputable à l'augmentation des coûts salariaux et des dépenses communes de personnel, du fait que six postes d'agent recruté sur le plan international doivent être transférés, au cours de l'exercice 2015/16, d'Entebbe à Abyei, où la rémunération est plus élevée. La hausse du montant demandé s'explique aussi par la réduction du taux de vacance des postes, prévue à 20 % pour 2016/17 contre 22 % pour l'exercice 2015/16, ainsi que par la création proposée d'un poste de chef de l'Équipe déontologie et discipline (P-5) et d'un poste de conseiller pour la protection des femmes et des enfants (P-4).

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(93,4)	(5,9 %)

• **Mandat (questions transversales) : résolution 69/307 de l'Assemblée générale, projet de budget du Centre de services régional d'Entebbe**

65. La réduction des ressources nécessaires tient principalement au fait que certains postes ont été inscrits au budget du Centre de services régional d'Entebbe, conformément à la résolution 69/307 de l'Assemblée générale.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	409,9	39,0 %

• **Gestion : recrutement accéléré du personnel civil**

66. La hausse des crédits demandés s'explique principalement par l'application d'un taux de vacance de poste inférieur (10 %, contre 40 % pour l'exercice 2015/16), le recrutement s'étant intensifié depuis la fin de l'exercice 2014/15 afin de pourvoir les postes vacants.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(969,7)	(45,9 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

67. La baisse des ressources demandées s'explique par la suppression proposée de six postes d'agent du Service mobile, financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

	<i>Variation</i>	
Consultants	(23,8)	(100,0 %)

• **Mandat (questions transversales) : résolution 69/307 de l'Assemblée générale, projet de budget du Centre de services régional d'Entebbe**

68. La réduction des ressources nécessaires tient principalement au fait que certains postes de dépenses ont été inscrits au budget du Centre de services régional d'Entebbe, conformément à la résolution 69/307 de l'Assemblée générale.

	<i>Variation</i>	
Voyages	(98,0)	(7,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

69. La baisse des dépenses prévues reflète la réduction du nombre de voyages prévus en dehors de la zone de la mission.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	7 438,7	33,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

70. L'augmentation des crédits demandés s'explique essentiellement par : a) les travaux de construction afférents à l'extension du camp d'Abyei et les travaux de construction et de rénovation des routes aux abords des quatre camps mis en place pendant l'exercice 2015/16; b) le remplacement de structures préfabriquées et d'éléments des bâtiments vétustes, qu'il s'agisse de locaux d'habitation ou de blocs sanitaires; c) l'acquisition de groupes électrogènes supplémentaires pour les quatre camps mis en place au cours de l'exercice 2015/16. Cette augmentation est partiellement compensée par la baisse des dépenses prévues au titre des services d'aménagement et de rénovation.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	453,8	21,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

71. La hausse des dépenses prévues tient principalement au remplacement de neuf véhicules légers, qui sera comptabilisé d'ici au mois de juin 2017, et à l'achat d'un véhicule blindé.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	(16 266,4)	(40,5 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

72. La réduction des crédits demandés s'explique essentiellement par : a) le retrait de deux hélicoptères (2 MI-8) de la flotte de la Force; b) la baisse des coûts garantis de la flotte, les contrats relatifs aux hélicoptères et aux avions portant sur des montants inférieurs; c) la baisse du nombre d'heures de vol prévues aussi bien en

hélicoptère qu'en avion; d) la diminution des dépenses prévues au titre des carburants et lubrifiants.

	<i>Variation</i>	
Communications	638,4	18,2 %

• **Gestion : présentation du budget modifiée**

73. La hausse des crédits demandés résulte principalement du fait que les dépenses afférentes à certains biens et services auparavant comptabilisées à la rubrique Informatique le seront à la rubrique Communications pour l'exercice 2016/17. Cette hausse est en partie contrebalancée par le fait que, contrairement à l'exercice précédent, il n'y a pas à inscrire de dépenses indirectes d'appui relatives à Umoja au budget de l'exercice 2016/17.

	<i>Variation</i>	
Informatique	(821,6)	(15,0 %)

• **Gestion : présentation du budget modifiée**

74. La baisse des crédits demandés tient essentiellement aux faits que les dépenses afférentes à certains biens et services auparavant comptabilisées à la rubrique Informatique le seront à la rubrique Communications pour l'exercice 2016/17 et que, contrairement à l'exercice précédent, il n'y a pas à inscrire de dépenses indirectes d'appui relatives à Umoja au budget de l'exercice 2016/17. La réduction des dépenses prévues est en partie contrebalancée par la hausse des ressources nécessaires pour l'achat de matériel informatique.

	<i>Variation</i>	
Santé	150,5	60,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

75. L'augmentation des dépenses prévues est essentiellement due au fait que certaines évacuations sanitaires aériennes devraient être effectuées au moyen d'avions de ligne, tandis que pour l'exercice 2015/16, il a été prévu de compter uniquement sur la flotte de la Force.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(3 219,1)	(10,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

76. La baisse des crédits demandés s'explique principalement par la conclusion récente de contrats à des prix inférieurs pour les services de détection des mines et de déminage. Cette baisse est en partie compensée par l'augmentation des dépenses prévues au titre du fret et des services fournis par des vacataires.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

77. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 268 832 500 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la mission, à raison de 22 402 708 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 69/307 et 69/294 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 69/307)

Décision ou demande

Mesures prises

Présentation des budgets et gestion financière

Note l'importance que revêt le Manuel des coûts et coefficients standard en tant qu'outil de référence regroupant des éléments normalisés de nature à garantir véritablement la crédibilité, la cohérence et la transparence et prie instamment le Secrétaire général de continuer à s'attacher à faire cadrer la dotation en matériel avec les prescriptions du Manuel, tout en prenant en considération la situation sur le terrain et en gardant à l'esprit le mandat, la complexité et la taille des missions de maintien de la paix (par. 16).

La FISNUA utilise en priorité le Manuel des coûts et coefficients standard comme document de référence pour calculer les coûts, sauf dans certains cas, où les montants prévus dans les contrats donnent une indication plus juste des dépenses à prévoir.

Questions relatives au personnel

Note qu'il importe de veiller à ce que la structure des effectifs civils permette aux opérations de maintien de la paix de s'acquitter efficacement des activités prescrites et, à cet égard, engage le Secrétaire général à examiner périodiquement les besoins en personnel civil des missions, selon qu'il conviendra (par. 22).

Un examen des besoins en personnel civil de la Force a été effectué en septembre 2014 et les recommandations qui en ont découlé ont été prises en compte dans le budget de l'exercice 2015/16.

Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement du personnel affecté aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par.23).

Besoins opérationnels

Prie le Secrétaire général de continuer de s'efforcer d'atténuer l'impact environnemental global des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, y compris les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 28).

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 31).

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en exigeant de la direction des missions qu'elle vérifie le nombre d'articles détenus en stocks avant d'entreprendre tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 33).

Si la Force a des difficultés à pourvoir ses postes vacants, cela est généralement dû au fait qu'Abyei n'est pas un lieu d'affectation très attrayant pour les candidats potentiels, plutôt qu'à des problèmes rencontrés dans le processus de recrutement. Nombre de candidats qualifiés refusent les offres d'engagement, ce qui retarde la phase finale de la sélection. Qui plus est, les retards subis par le personnel recruté sur le plan international concernant l'obtention des visas allongent la durée du processus de recrutement.

La FISNUA entend construire au cours de l'exercice 2016/17 des étangs d'oxydation pour les eaux usées traitées, qui pourront ainsi être réutilisées pour irriguer ou pour des chantiers de construction.

La proportion de marchés passés par la FISNUA avec des prestataires locaux de services de construction a augmenté : au cours de l'exercice 2014/15, elle a confié 11 marchés sur un total de 37 à des entreprises locales, ce qui représente une hausse de 100 % par rapport à l'exercice précédent.

La direction centrale de la Force établit, sur la base des dépenses prévues au budget, un plan annuel des achats qui encadre les activités d'achat tout en offrant la souplesse nécessaire pour répondre aux nouveaux besoins opérationnels. La Force assure un contrôle rigoureux en réexaminant régulièrement les plans tout au long de l'exercice.

Prie le Secrétaire général de mettre pleinement à profit le Bureau régional d'achat d'Entebbe (Ouganda) dans le cadre des achats destinés aux missions (par. 35).

Prie également le Secrétaire général de définir clairement dans les projets de budget les besoins en construction des missions, notamment en présentant, s'il l'estime nécessaire, des plans pluriannuels, de s'attacher encore à améliorer tous les aspects de la planification des projets, en particulier les hypothèses servant de base à l'établissement des budgets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par.36).

Rappelle les paragraphes 137 et 143 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/69/839), accueille favorablement la mise en service du système de gestion des informations aériennes dans toutes les opérations de maintien de la paix détenant des moyens aériens et entend être tenue informée de toute amélioration intervenant dans le domaine des opérations aériennes (par. 37).

Prend note des conditions souvent dangereuses et hostiles dans lesquelles opèrent les équipages aériens sous contrat avec l'Organisation, prie le Secrétaire général d'envisager des mesures de nature à renforcer la sécurité des équipages, notamment en confirmant que des chaînes de responsabilité appropriées sont en place en ce qui concerne la gestion des aspects relatifs à la sécurité, et de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport sur l'aperçu général du

La Force s'appuie largement sur les services du Bureau régional d'achat, qui facilite le traitement et l'élaboration des contrats spéciaux, assure certaines tâches d'administration des marchés (notamment les prorogations de contrats), aide à régler les problèmes liés aux services assurés par les fournisseurs régionaux, porte assistance pour l'agrément des fournisseurs et mène des activités de formation et de conseil.

La Force a amélioré ses méthodes de planification des projets, notamment en établissant des cahiers des charges et d'autres documents techniques au début de l'année financière et en délivrant les agréments techniques selon qu'il convient. En outre, un groupe de gestion des projets a été créé et chargé de veiller à ce que les projets de construction soient menés à bien en temps voulu. Il s'est réuni deux fois depuis sa création en janvier 2015 et a classé les projets en trois catégories selon leur degré de priorité (élevé, moyen, faible). Tous les projets d'importance majeure sont soumis à l'approbation et au contrôle du groupe.

La FISNUA est une des missions pilotes qui ont commencé à utiliser le système de gestion des informations aériennes, avec l'appui de la Section des transports aériens du Siège. On attend du système, une fois mis en œuvre intégralement, qu'il permette d'assurer un suivi en temps réel et fournisse des données analytiques pouvant être employées pour améliorer et optimiser l'utilisation des moyens aériens au sein de la mission.

Le système devrait aussi conduire à rationaliser les procédures essentielles de gestion des opérations aériennes, y compris les demandes des missions désirant obtenir des appareils, la programmation de l'utilisation des moyens aériens, l'établissement des budgets et les tâches de gestion des contrats qui y sont associées, comme la facturation.

La Force a pris les mesures suivantes afin d'assurer la sécurité de ses équipages : a) lorsqu'ils entrent en fonction, tous les membres des équipages doivent suivre une formation obligatoire durant laquelle ils assistent notamment à une intervention de la Section de la sécurité au sujet de la sûreté et de la sécurité; b) la Force fournit à tous ses équipages, à l'intérieur de ses murs d'enceinte à Kadugli, Wau et Abyei, les mêmes logements et le même niveau de protection qu'au

financement des opérations de maintien de la paix (par. 38).

personnel recruté sur le plan international. Lorsque le contrat stipule que le prestataire se charge de l'hébergement des équipages, la FISNUA s'assure que les logements choisis répondent aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile, comme l'exige le Département de la sûreté et de la sécurité; c) en plus de respecter les dispositions du manuel des opérations aériennes produit par le Département des opérations de maintien de la paix et des manuels des différentes compagnies d'aviation, ainsi que les normes et pratiques recommandées par l'Organisation de l'aviation civile internationale, la Force applique les procédures de gestion des risques aériens, qui visent à déterminer et à gérer les risques liés aux activités aériennes.

Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les agressions sexuelles

Rappelle également le paragraphe 21 de sa résolution 69/272 du 2 avril 2015, engage le Secrétaire général à continuer de s'attacher à renforcer l'application du principe de responsabilité dans toutes les composantes des missions et à cette fin exhorte celui-ci et les États Membres à prendre toutes les mesures voulues dans leur domaine de compétence respectif, notamment afin de faire répondre de leurs actes les auteurs d'une infraction (par. 50).

La mission veille à ce que toutes les plaintes déposées pour conduite répréhensible soient examinées et fassent l'objet d'enquêtes, que toutes les allégations de faute soient traitées avec efficacité et diligence et répertoriées dans le système de suivi des fautes professionnelles, et que les mesures voulues soient prises, notamment l'établissement et l'analyse des rapports d'enquête et la transmission des affaires au Département de l'appui aux missions pour qu'il y donne suite en tant que de besoin. La mission effectue des visites régulières de suivi et d'évaluation des risques dans les bases d'opérations pour s'assurer que les mesures de prévention sont effectivement appliquées. L'Équipe déontologie et discipline établit une carte des services et des installations pertinents disponibles dans la zone de la mission pour que, le cas échéant, les mesures correctives destinées aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles soient mises en œuvre efficacement.

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles aient aisément accès à des mécanismes leur permettant de signaler ces actes (par. 51).

La FISNUA a mis en place un numéro de télassistance et une adresse électronique, qui ont été communiqués aux responsables locaux afin que tout acte d'exploitation ou d'agression sexuelles soit signalé. Dans ce but également, des boîtes aux lettres confidentielles ont été installées dans les locaux de certaines organisations non gouvernementales situées dans la zone de la mission. Ces moyens sont accessibles, sécurisés et confidentiels et les populations locales s'en servent à bon escient.

Décision ou demande

Prie le Secrétaire général de prendre de nouvelles mesures pour veiller à ce que tous les membres du personnel soient parfaitement au fait de leurs responsabilités et continuent de se conformer aux règles en vigueur en ce qui concerne la politique de tolérance zéro de l'Organisation, dès leur arrivée dans la zone de la mission et tout au long de leur déploiement (par. 54).

Mesures prises

La Force met en œuvre un programme de déontologie et discipline qui permet de sensibiliser l'ensemble des membres du personnel de la mission aux questions de déontologie et de discipline, notamment grâce à des activités d'information et de sensibilisation, d'initiation et de formation, en particulier sur l'exploitation et les atteintes sexuelles et autres comportements illicites. Elle organise également des activités de sensibilisation de l'ensemble des composantes de la mission à la politique de tolérance zéro face aux cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles. À cet égard, elle s'attache à informer son personnel ainsi que la population locale de l'existence d'un dispositif de recueil des plaintes.

Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

(Résolution 69/294)

Décision ou demande

Se déclare vivement préoccupée par les retards répétés pris dans les projets de construction et prie le Secrétaire général de prendre les mesures qui s'imposent pour faire en sorte qu'ils soient terminés dans les temps (par. 10).

Mesures prises

Le cadre dans lequel opère la Force est l'une des raisons principales des retards pris dans l'exécution des projets de construction. Abyei n'étant pas un lieu attrayant, il n'est pas aisé de trouver des prestataires qualifiés pour les services requis, et le mauvais état des routes, qui s'aggrave pendant la saison des pluies, ralentit le transport du matériel.

La Force doit aussi supporter des coûts supplémentaires dus à la double manipulation du matériel, qui doit être déchargé une première fois hors de la zone d'Abyei, loin des sites de destination où il est ensuite transporté à bord de véhicules différents, conduits par des chauffeurs différents.

En outre, depuis six à sept mois, les constructeurs ne peuvent pas livrer de matériel en provenance du nord, à cause des barrages routiers qui ciblent les camions transportant des matériaux de construction destinés à la FISNUA depuis le Soudan vers Abyei. L'équipe dirigeante se charge de régler les problèmes politiques et ces restrictions à la liberté de circulation devraient être levées dans un avenir proche.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

(A/69/839/Add.16)

Demande ou recommandation

Le Comité demande à nouveau que la FISNUA s'emploie plus activement à regrouper les réunions qui doivent se tenir au même endroit et à réduire autant que possible le nombre de personnes autorisées à voyager pour y assister. Il réaffirme aussi son opinion selon laquelle des réductions sont attendues du fait de l'augmentation de la diversité des moyens de communication et des demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 65/268 et 67/254 (voir A/68/782/Add.4, par. 37) (par.36).

Mesures prises

La FISNUA utilise de plus en plus le matériel de vidéoconférence à Abyei, Entebbe et Khartoum, et des moyens similaires ont été installés à Kadugli et à Gok Machar, respectivement durant les exercices 2013/14 et 2015/16. Les services associés à ce système permettent de tenir des réunions hebdomadaires et des réunions spéciales, ce qui améliore la communication et réduit ainsi la nécessité de faire voyager le personnel au sein de la zone de la mission vers ces sites. Le système de vidéoconférence est aussi employé à d'autres fins, comme pour l'échange de vues concernant les services fournis par les prestataires ou pour des réunions de coordination avec d'autres missions.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau;
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées;
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu;
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

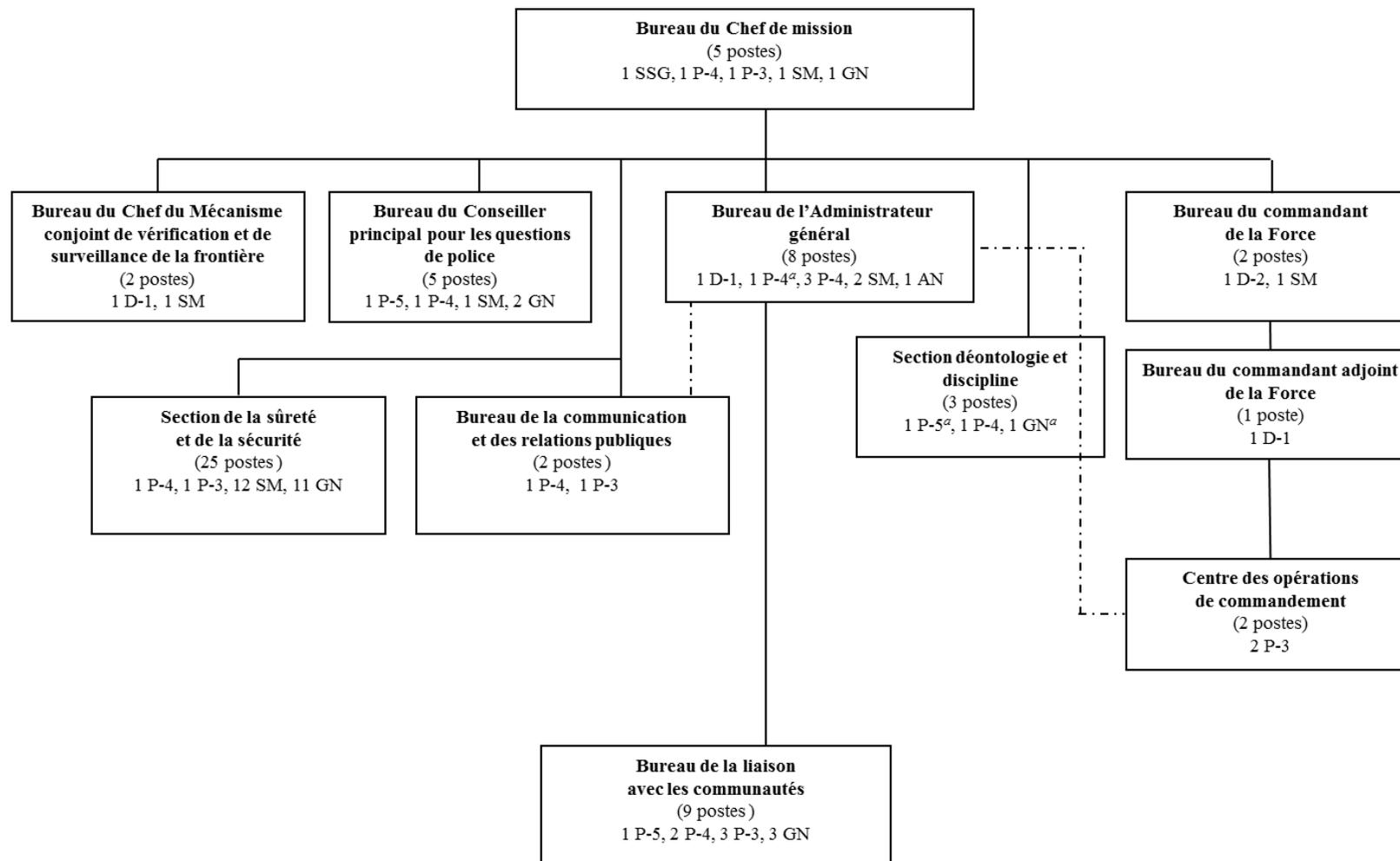
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

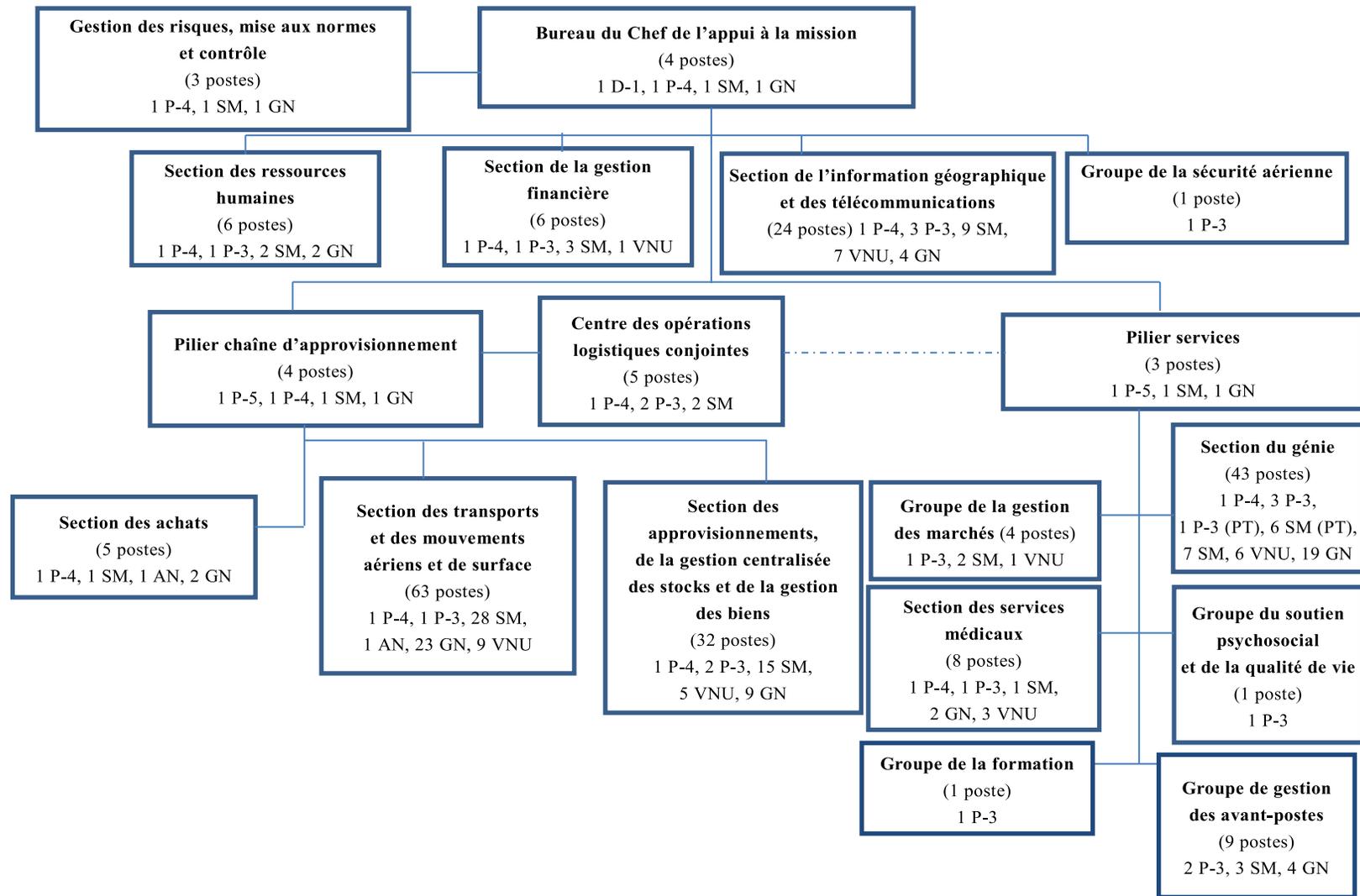
A. Services organiques



Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; SSG = Sous-Secrétaire général; VNU = Volontaires des Nations Unies.

^a Création.

B. Composante appui



Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions); SM = agent du Service mobile; SSG = Sous-Secrétaire général; VNU = Volontaires des Nations Unies.

